

# Appel à projets Formation -Information Professionnels de santé, paramédicaux

Filière NeuroSphinx



## 1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Dans le cadre de ses missions de structuration, d'animation et d'amélioration de la prise en charge des maladies rares relevant de son périmètre d'activité, la Filière NeuroSphinx lance un appel à projets à destination des **professionnels de santé (médicaux et paramédicaux)**

Cet appel vise à soutenir des initiatives contribuant à :

- L'amélioration du parcours de soins et du parcours de vie des patients ;
- Le développement et le partage de connaissances cliniques, organisationnelles ou scientifiques ;
- L'harmonisation des pratiques professionnelles sur le territoire ;
- La structuration du travail en réseau entre centres, équipes et disciplines ;
- L'innovation organisationnelle, pédagogique ou numérique au bénéfice des patients et des professionnels.

## 2. Porteurs de projets éligibles

Peuvent candidater à cet AAP l'ensemble des structures rattachées à la filière NeuroSphinx : centres de référence (coordonnateurs et constitutifs), centres de compétence, établissements de santé, équipes pluridisciplinaires et partenaires, des 3 réseaux C-MAVEM, MAREP et MARVU ;

- Médecins coordonnateurs ;
- Professionnels paramédicaux (infirmiers, stomathérapeutes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, diététiciennes, assistantes sociales, etc.) affiliés à ces mêmes réseaux ;
- Équipes pluridisciplinaires ;

Les projets collaboratifs, multi-centriques ou associant plusieurs disciplines seront éligibles au dispositif et feront l'objet d'une **attention particulière de la part du jury**, en raison de leur dimension collaborative et structurante, y compris les **projets mixtes associant centres maladies rares et associations de patients**.

---

### **3. Types de projets éligibles**

Les projets devront s'inscrire dans le champ des pathologies couvertes par la filière NeuroSphinx.

#### **A. Formation et montée en compétences des professionnels**

Projets visant à renforcer les compétences, l'expertise et l'harmonisation des pratiques des professionnels de santé au sein de la filière. Ce volet couvre tout ce qui relève de **l'apprentissage, de la transmission et de la montée en compétences**.

- Conception de supports de formation (*présentations, modules e-learning, vidéos pédagogiques*) ;
- Organisation de formations, ateliers ou journées professionnelles ;
- Actions de sensibilisation des professionnels non experts ;
- Élaboration ou actualisation de protocoles, recommandations et parcours types dans une logique de formation ou de diffusion pédagogique ;
- Actions visant la transition enfant–adulte accompagnées d'actions de formation des équipes.

#### **B. Information, structuration des pratiques et innovation au service du parcours de soins**

Projets visant à améliorer l'information, la coordination et l'organisation des soins, ainsi que la diffusion des pratiques à l'échelle de la filière. Ce volet regroupe tout ce qui relève de la création d'outils, de l'organisation, de la diffusion et de l'innovation opérationnelle

- Outils d'aide à la décision ou à la coordination des soins ;
- Organisation de parcours coordonnés ville–hôpital ;
- Outils numériques au service du suivi, de la coordination ou de l'information ;
- Projets expérimentaux reproductibles à l'échelle de la filière ;
- Solutions favorisant le travail en réseau.

NB : Les projets soumis devront être conformes aux valeurs de la filière et aux bonnes pratiques en santé publique.

---

### **4. Projets non éligibles**

Ne sont pas éligibles :

- Les projets relevant exclusivement du financement de la recherche fondamentale, clinique, translationnelle (dans ce cas, se référer à l'Appel à Projet Recherche de la Filière NeuroSphinx) ;

- Les demandes de financement de postes ou de rémunération directe ;
  - Les projets ne présentant pas de lien explicite avec les missions ou pathologies de la filière.
- 

## 5. Calendrier prévisionnel

- Ouverture de l'appel : **23 janvier 2026**
  - Clôture de la réception des dossiers : **22 mars 2026**
  - Annonce des projets sélectionnés : **fin avril**
- 

## 6. Modalités de financement

- Montant maximal par projet : **5 000 €**
- Enveloppe globale dédiée à l'appel : **20.000€**

**Financement des projets portés par les professionnels de santé appartenant aux centres maladies rares de la filière :**

- Le financement pourra être attribué soit via une convention de versement (PIE ou PIH, hors centres apparentés au GH Paris Centre), soit sous forme de financement de prestations auprès des prestataires référencés à l'APHP (impression, graphisme, prises de vue, etc.).
  - Le financement de ces prestations se fera conformément aux règles en vigueur au sein de l'APHP.
- 

## 7. Dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Une fiche projet complétée (modèle fourni par la filière) ;
  - Un plan d'action détaillé ;
  - Un budget prévisionnel ;
  - Le cas échéant, les lettres d'engagement des partenaires.
- 

## 8. Modalités de sélection

Les projets seront évalués par les membres du Conseil Scientifique de la filière NeuroSphinx.

Les critères d'évaluation incluent :

- Pertinence au regard des priorités de la filière ;

- Impact attendu pour les patients et/ou les professionnels ;
- Faisabilité et réalisme du calendrier ;
- Qualité du partenariat et de la dynamique collaborative ;
- Caractère innovant et potentiel de diffusion.

Les décisions sont souveraines, et aucune contestation ne pourra être recevable.

---

## 9. Engagements des lauréats

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- Mettre en œuvre le projet conformément au dossier validé ;
- Utiliser les financements exclusivement pour le projet soutenu ;
- Fournir un bilan narratif et financier dans un délai de 12 mois à l'issue du projet ;
- Mentionner le soutien de la filière NeuroSphinx dans toutes publications, communications....  
*« Ce travail a été financé par filière NeuroSphinx dans le cadre du 4e plan national maladies rares du ministère de la santé »*  
*« This work was funded by NeuroSphinx as part of the 4th French National Plan for Rare Diseases »*

NB : La filière se réserve le droit de valoriser les projets soutenus (sur son site web, sa newsletter, ses réseaux sociaux), avec accord de l'association.

---

## 10. Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation pleine et entière du présent appel à projets et de son règlement.